mission des tarifs, elle se réunira demain, pour entendre M. Albert Grévy sur les tarifs concernant l'Algérie.

L'extrême gauche s'est réunie pour nommer son bureau et décider la ligne de conduite à suivre dans la question de l'amnistie. Il va sans dire que la proposition Louis Blanc a été immédiatement acclamée par tous les membres de la réunion. Voici les termes de cette proposition pour laquelle on réclamera l'urgence :

« Messieurs, voulant effacer toutes les traces de la guerre civile, nous avons l'honneur de déposer la proposition suivante :

« Art. 1er Sont amnistiés tous les condamnés pour des actes relatifs aux événements de mars, d'avril et de Mai 1871.

» Art. 2. Cette amnistie pleine et entière est étendue à toutes les condamnations politiques depuis la dernière amnistie de 1870.

« Art. 3. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux colonies. »

Ils n'en démordent pas ! C'est ainsi que MM. les intransigeants finissent par imposer tous leurs desseins aux gauches.

On attend à chaque instant le dépôt par M. Jules Ferry du projet sur l'instruction primaire amendant celui de la commission rapporté par M. Bert. Le projet sur la magistrature ne sera déposé que demain. Il paraît qu'au sein du conseil, il y a du « tirage. »

M. Varroy vient de partir pour Saumur afin de surveiller les travaux contre la débâcle qui menace la basse Loire. M. de Freycinet devait aller visiter aussi la terrible banquise de glace, mais il doit recevoir demain plusieurs ambassadeurs. On a de grandes craintes pour la vallée d'Anthio.

Bulletin Militaire

L'instruction sur l'emploi de la cavalerie en liaison avec les autres armes, préparée par M. le général de Galliffet, et complétée a la suite des manœuvres de Seine-et-Marne, a reçu l'approbation de M. le ministre de la guerre et sera prochainement communiquée aux commandants des corps d'armée ainsi qu'aux généraux et chefs de cavalerie pour être appliquée, à titre d'essai, pendant les manœuvres de brigade avec cadres et les manœuvres d'ensemble de cavalerie qui seront exécutées en 1880.

—

Parmi les généraux de division dont on annonce la prochaine mise en disponibilité, on désigne M. le duc d'Aumale et M. le général Deligny.

—

L'approche des périodes d'exercices des réservistes donne lieu, tous les ans, à des demandes de dispense, de sursis et de devancement, à l'appui desquelles les intéressés doivent fournir certaines pièces et accomplir des formalités dont la non exécution rend le service difficile et peut empêcher les demandes qui se produisent à la dernière heure de recevoir satisfaction.

Voici la marche à suivre pour faciliter aux réservistes l'obtention des faveurs qu'ils se proposent d'obtenir.

Pièces à produire :

Dispenses de manœuvres. — 1° Demande motivée au général de brigade, écrite par l'intéressé ou en son nom, et visée par le maire de la commune ;

2° Certificat n° 5, signé de trois pères de réservistes des classes appelées à manœuvrer dans l'année, et sur lequel le maire donne son avis ;

3° Ces pièces sont envoyées au commandant de la brigade de gendarmerie, qui les transmet, avec son rapport, au commandant de recrutement.

Sursis de manœuvres. — 1° Demande motivée au général commandant le premier corps d'armée, écrite par l'intéressé ou en son nom, et visée par le maire de sa commune;

2° Transmise par le brigadier de gendarmerie avec son rapport au commandant de recrutement.

Devancement de période d'exercices. — Mêmes formalités que pour les sursis.

Observations. — Toutes ces demandes devront être faites un mois au moins avant l'époque fixée pour les périodes d'exercices, qui doivent avoir lieu, savoir :

1° Le 2 mai pour les réservistes de la cavalerie, de l'artillerie, train d'artillerie, train des équipages, ouvriers d'artillerie, artificiers et pontonniers;

2° Le 1er septembre, pour l'infanterie, le génie et l'administration.

Nota. — Les sursis ne sont accordés que jusqu'au mois de mai de l'année suivante.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Nous avons donné récemment l'analyse d'un rapport adressé par le ministre de l'instruction publique au chef de l'Etat sur les opérations de la caisse des écoles pendant l'année 1879. — Nous complétons aujourd'hui ce résumé, en extrayant des tableaux annexes quelques chiffres concernant les écoles du Nord et du Pas-de-Calais ayant pris part aux opérations de cette institution.

170 communes du Nord ont eu à se répartir 274,170 fr. de subvention, et ont emprunté une somme s'élevant au total de 271,700 fr. — Leurs dépenses se sont élevées à 5,433,382 fr. — La contribution à fournir par les communes a été de 4,303,132 fr., sur laquelle elles ont reçu du département 329,150 fr. et de l'Etat 801,100 fr. — Elles ont été autorisées à emprunter 2,103,700 fr. et du 1er juin au 1er janvier 1880, elles ont réalisé 1,305,200 fr. d'emprunt.

97 communes du Pas-de-Calais se sont réparti une subvention de 100,500 fr. et ont emprunté 105,900 fr.

Elles avaient à dépenser pour leurs écoles 1,426,084 francs. Le département leur allouait 31,980 francs et l'Etat 340,900 fr. 89 communes ont été autorisées à emprunter 704,100 francs et dans le dernier semestre de 1878, elles ont réalisé 675,200 francs d'emprunt.

Le Nord compte 542 communes de 500 âmes et au-dessus et 121, ayant moins de 500 âmes. Trois de ces communes n'ont pas d'école, 102 n'ont pas d'école de filles. On a construit depuis le 1er juin 1878, 14 écoles, mixtes, 96 écoles de garçons, 66 écoles de filles et 7 écoles doubles. La dépense de ces constructions s'est élevée à 4,533,309 francs. 68 chefs-lieux ou hameaux ont à construire des écoles mixtes ; 71 des écoles de garçons ; 136 des écoles de filles, soit une dépense de 7,631,230 fr.

1,084 écoles appartiennent aux communes ; 91 sont louées, 38 sont prêtées.

On compte 199 écoles pour lesquelles des réparations ou appropriations sont nécessaires. — La dépense serait de 1,310,340 francs.

384 écoles ont des mobiliers à réparer ; 74 à renouveler en totalité et la dépense est évaluée à 200,240 fr.

Sur 783 communes du Pas-de-Calais, une seule n'a aucune école publique. 64 communes de plus de 500 âmes et 72 de 4 à 500 âmes n'ont pas d'écoles publiques de filles. Pendant le dernier semestre de 1878, ont été construites : 49 écoles mixtes, 59 écoles de garçons, 35 écoles de filles et 3 écoles doubles. La dépense de ces constructions s'est élevée à 1,031,059 fr. 54 c. — Le Pas-de-Calais a à construire 73 écoles mixtes, 52 écoles de garçons et 65 écoles de filles, soit une dépense de 2,430,669 francs.

951 écoles appartiennent aux communes, 69 sont louées, 30 sont prêtées ; 107 communes ont à réparer leurs écoles mixtes, 56 leurs écoles de garçons et 28 leurs écoles de filles. La dépense totale serait de 282,613 fr.

326 communes ont à réparer ou compléter leur mobilier ; 89 à le renouveler en totalité, ce qui entraînerait une dépense de 198,168 francs.

Il résulte enfin du tableau récapitulatif que depuis la création de la caisse des écoles, 113 communes du Nord ont emprunté 2,138,624 fr. et que 105 communes du Pas-de-Calais ont emprunté 799,493 fr.

—

Voici le vote des députés du Nord dans le scrutin sur la proposition de loi ayant pour objet l'abrogation de la loi des 20 mai, et 3 juin 1874, sur l'aumônerie militaire.

Ont voté pour : MM. Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Mention, Screpel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Brame, Debuchy, de la Grange, Plichon, des Rotours, Telliez Béthune.

Absent par congé : M. Ioos.

La Chambre a adopté.

—

M. Guillemin, député du Nord, vient d'être nommé par le 11e bureau, membre de la commission des pétitions.

—

M. Louis Legrand, député du Nord, a déposé, hier, sur le bureau de la Chambre, une pétition de M. Léon Douay, de Valenciennes.

—

Parmi les conseillers de préfecture révoqués dans les dernières mutations, figure, pour la Creuse, M. de Raismes, neveu de M. Maillet, ancien sénateur du Nord.

M. de Raismes remplissait depuis deux ans les fonctions de conseiller de préfecture.

C'est évidemment l'honorable vice-président de notre Conseil général que vise cette révocation.

M. de Raismes est remplacé par un sieur Bizardel, chef de cabinet du préfet de la Creuse, à propos duquel le *Figaro* publie les lignes suivantes :

« Par une singulière coïncidence, il se trouve qu'un personnage portant le même nom que le nouveau conseiller a été condamné en 1877, à trois mois de prison, pour avoir giflé, un jour d'élection, et pendant le vote, le maire de la commune d'Aubeterre, présidant le bureau.

» Age de l'agresseur : 28 ans.

» Age du maire : 60 ans.»

Si ce n'est pas le nouveau conseiller que concerne cette condamnation, il est vraiment victime d'une fâcheuse homonymie, dit le *Propagateur*.

—

M. Cazeneuve, doyen de la Faculté de médecine de l'Etat, à Lille est remplacé dans ses fonctions par M. le docteur Vanebrouck qui est, croyons-nous, quelque peu parent de M. le maire de Lille.

M. Testelin, sénateur, M. Dutilleul, sénateur-maire de Lille, M. Merlin, député, M. Dansaert, consul belge, M. Vanebrouck, doyen de la Faculté de médecine, voilà dans une famille des titres et des places qui font rêver au désintéressement républicain.— (*Vraie France*).

—

L'administration municipale de Lille, d'après l'*Echo du Nord*, en même temps qu'elle s'occupe de réviser le cahier des charges du Grand-Théâtre, a procédé à l'inventaire des décors et accessoires et à l'examen des lieux.

Elle a constaté que « le riche stock de décors était faute de soin et d'usage, complètement hors de service aujourd'hui : les 4,000 francs annuels accordés aux directeurs pour l'entretien du matériel ont été régulièrement détournés de leur destination, de sorte que tout est dans un état de délabrement complet. »

Il faut reconnaître, ajoute l'*Echo*, que les décors entassés dans les divers magasins de la ville sont à peu près impossibles à retrouver quand on en a besoin, et qu'il est fort difficile d'en retirer un sans en déchirer trois ou quatre. Une somme de 20,000 francs est indispensable pour la restauration, et l'on se dispose à classer les décors avec ordre et méthode dans une section spéciale du garde-meuble qui doit être construit dans le lot 42 (boulevard Louis XIV).

La salle n'a subi aucune réparation depuis le voyage de Napoléon III en 1867. La restauration a coûté alors 80,000 francs.

L'administration proposera prochainement une dépense de 60,000.

—

Nous rendrons compte dans notre numéro de demain de la soirée bachique donnée dimanche dernier par l'*Union des Travailleurs* et du concert d'hier de l'*Orphéon Roubaisien*.

La soirée bachique était organisée au bénéfice des pauvres : elle a produit 203 fr. 70 c. qui ont été versés dans nos bureaux.

—

On nous écrit d'Halluin :

» Dimanche dernier, 18 janvier, la musique des Sapeurs-Pompiers de notre ville conviait ses membres honoraires à un grand concert de bienfaisance, donné avec le concours d'artistes roubaisiens.

» La salle était comble et les Halluennois garderont longtemps le souvenir de cette fête musicale.

» Chaque partie du concert a été ouverte par un morceau joué par la musique d'Halluin. Cette société, sous la direction habile de M. Rédelé, a acquis un fini d'exécution parfait les nuances sont très bien exécutées et l'ensemble est irréprochable.

» M. Decondé, ténor, nous a fait entendre deux jolies romances, sa voix bien timbrée qu'il manie avec aisance nous a fait beaucoup de plaisir.

» Un jeune artiste d'avenir, M. Jules Arné, a exécuté avec un brio parfait deux airs variés pour piston. Notons plus particulièrement les variations sur *Norma* dans lesquelles il s'est le plus distingué.

» M. Henri Dessat a très bien interprété l'air de la calomnie du *Barbier de Séville* et *David chantant devant Saül*.

» M. Henri Notte nous a fait beaucoup de plaisir dans sa romance l'*Esclave Nègre* qui fait si bien valoir les beautés de sa voix de basse taille.

» M. Napoléon Liégeois baryton, au lieu du duo qui devait être chanté à la deuxième partie, nous a fait entendre le grand air de *Faust* qu'il chante avec beaucoup d'expression.

» M. Albert Denys a joué ses deux airs variés pour trombonne. Cet artiste, soliste de la *Grande-Harmonie* joint à une grande douceur de sons une finesse d'expression sans égale.

» Le grand succès de la soirée revient sans conteste à M. Paul Fournier qui nous a tenu sous le charme tout le temps qu'a duré son exécution. Ce jeune clarinettiste qui se montre le digne élève de M. Lebacqz a joué avec une rare perfection une fantaisie de Brepsant et la deuxième fantaisie sur *Fleur-des-Alpes*. Il joint à la finesse des sons et à la justesse, la douceur et l'étendue, il vainc les plus grandes difficultés avec un fini de nuances remarquable.

» M. César Segard a dignement clôturé la soirée. Il s'est acquitté à ravir de la partie comique et les applaudissements qui ne lui ont pas manqué lui ont prouvé qu'il était parvenu à satisfaire les plus difficiles.

» La quête faite au cours de la soirée a produit une recette fructueuse. »

Un de vos abonnés

—

La *Société philharmonique* de Leers organise en ce moment, un concert qu'elle donnera dans son local, le dimanche 1er février, à six heures précises. Nous en publierons prochainement le programme.

—

On nous signale la disparition d'un habitant de la rue du Fontenoy, M. Jean Baptiste Haudoux, âgé de 52 ans. Cet homme, depuis plusieurs mois sans travail, est sorti de sa maison samedi matin, se rendant à Lille, disait-il pour y chercher de l'ouvrage. On ne l'a plus revu depuis.

—

Un ouvrier charpentier, Victor Leveugle, occupé dans le peignage de Beaurepaire, a fait hier une chute dans laquelle il s'est assez grièvement blessé à la jambe droite. Il a été transporté à l'hôpital.

—

La police vient d'arrêter un ouvrier tisserand, Victor P..., accusé d'un vol de 110 francs, appartenant à M. Deverplaer, épicier rue Turgot.

Le même individu, soupçonné d'être l'auteur d'un vol de 40 francs, commis le 7 janvier dernier, chez un boulanger de la rue de l'Alma, est accusé d'avoir, de complicité avec un de ses camarades, Jean G..., dépouillé un homme qu'ils avaient rencontré ivre à Roubaix.

—

Un hardi voleur a profité, hier soir, du moment où le conducteur d'un camion stationné dans la rue Saint-Georges venait d'entrer chez un industriel pour monter sur le véhicule et enlever un colis contenant du tissu pour rideaux. Il n'a pas été possible de trouver les traces du voleur.

—

Notre correspondant de Mouscron nous envoie des détails sur l'incendie dont nous avons parlé hier. Comme ils sont d'une certaine étendue et d'une certaine gravité, nous le donnerons demain après plus ample information.

Le parquet de Courtrai est descendu aujourd'hui matin, sur les lieux du sinistre.

Il ne reste rien de la ferme; le théâtre de l'incendie offre un aspect des plus désolés.

—

On a arrêté, hier matin, à Tourcoing, un jeune fileur, J. B., inculpé de tentative d'avortement.

—

Une jeune fille de Mouveaux, Maria G..., travaillant comme bacleuse à la filature Hubert, a été arrêtée pour vol, hier.

Trouvant que le salaire de sa semaine n'était pas considérable, Maria avait pris le porte-monnaie d'un fileur voisin qui traînait sur le métier.

Le fileur, Ch. Delannoy s'étant aperçu de la disparition de son porte-monnaie, accusa Maria qu'il avait vu rôder autour. Celle-ci fit d'abord de vives denégations, puis enfin avoua l'affaire, disant que ne gagnant pas assez, elle était grondée par sa mère, et qu'elle avait employé ce moyen malhonnête pour donner de l'argent à sa famille.

—

On annonce quelques modifications dans l'organisation de la Compagnie de Fives-Lille.

Les bureaux et les ateliers de dessin vont être transférés à Fives, et on ne laissera à Paris qu'un petit nombre d'employés.

On annonce que la Compagnie de Fives aurait l'intention d'ajouter à ses opérations, les entreprises de travaux publics.

—

VALENCIENNES. — La *Société des Incas*, de Valenciennes, à l'occasion de la Mi-Carême, organise pour le mois de mars une marche au profit des pauvres.

Fidèle à ses vieilles traditions et ne voulant pas se laisser distancer sur le terrain de la charité — qui est éminemment le sien, — à la *Société des Incas* se dispose à donner une grande fête de bienfaisance. Quoique la période d'organisation soit à peine commencée, nous croyons savoir que cette fête, par son caractère artistique, rappellera celles qui marquèrent les débuts de la Société, de 1826 à 1832.

BAPAUME. — Dimanche dernier à une heure du matin, un incendie a éclaté au domicile de M. Charles Bouchez, marchand de vin et liqueurs.

Lorsque M. Bouchez a été éveillé par le pétillement des flammes, il était déjà trop tard. Ce n'est qu'à sept heures qu'on a pu circonscrire le foyer.

La maison, le mobilier et une quantité de marchandises ont été la proie des flammes.

La perte totale, couverte par une assurance, s'élève à 30,000 francs.

FIENNES. — Plusieurs cas de péripneumonie viennent de se déclarer dans les étables de cette commune du Pas-de-Calais, — Cinq vaches sont mortes et plusieurs sont en danger.— Des mesures vont être prises pour combattre ce fléau et le circonscrire dans la commune.

ARRAS. — Le tribunal correctionnel d'Arras vient de condamner à un mois de prison et 25 francs d'amende le nommé Augustin Duflos, âgé de 20 ans, marchand de volailles à Beaulencourt. Cet homme, très ingénieux sinon honnête, s'était avisé de coudre une tête de lapin à un gros chat blanc, et de mettre en vente, sur le marché d'Arras, ce gibier hybride Cette ruse, née, semble-t-il, dans le cerveau d'un reporter à court de nouvelles, n'eut aucun succès, mais le tribunal vient de constater son invraisemblable authenticité.

— CAMBRAI. — Nous lisons dans l'*Emancipateur* :

« Nous apprenons que la Compagnie des mines de Béthune avait autorisé ses agents de Cambrai à donner en son nom à la ville, pour les indigents, la quantité de MILLE HECTOLITRES DE CHARBON menu.

» Ce don vient d'être retiré par la Compagnie au moment où il allait être exécuté. — Voici les faits tels qu'ils nous sont rapportés et sur lesques nous demandons des explications à qui de droit.

» La Compagnie de Béthune ayant à faire traverser la ville par un tombereau de charbon destiné à un de ses clients du dehors, avait comme de coutume rédigé le laisser-passer de 20 hectolitres, mais, après le départ du chantier de la Compagnie, le mauvais état de la route força le conducteur du tombereau à rebrousser chemin pour alléger sa charge de sept hectolitres.

» L'agent de la Compagnie pour ne pas gratter ou surcharger le passe-debout, ce qui est considéré comme un fait de la plus grande gravité, alla prévenir aussitôt les postes d'octroi, par où la voiture allégée devait passer afin d'éviter une surprise, mais le PRÉPOSÉ EN CHEF ne l'entendit pas ainsi et fit un procès à la Compagnie.

» Pour un motif aussi futile la Compagnie n'eût certes pas privé la Ville du don de 100 hectolitres pour les pauvres, mais lorsque l'agent de la Compagnie, voulut parlementer avec le préposé à qui il fit valoir le don de la Compagnie, le préposé se fâcha, traitant l'agent de bonapartiste, et le don en question de propagande politique. — Style du *Libéral* dont le préposé est sans doute lecteur assidu.

» Des paroles désobligeantes pour la Compagnie de Béthune auraient même été prononcées.

» Dans ces conditions, vu l'interprétation qui lui était donnée par la Compagnie de Béthune a cru devoir retirer le don de 1000 hectolitres de charbon.

» Cette détermination est très-compréhensible.

» Les hommes politiques sont-ils donc tous les mêmes ? ne verront-ils toujours que des manœuvres électorales ou politiques dans tous les actes de charité et de dévouement.

» Ils jugent les autres comme ils se jugent eux-mêmes.

» En résumé, grâce à cette tracasserie inepte. grâce au mauvais vouloir d'un agent républicain, les pauvres de Cambrai se voient frustrés de MILLE HECTOLITRES de charbon. »

CAMBRAI. — Le crime de Cambrai continue à être l'objet de toutes les conversations.

La femme Delsaux a renouvelé ses aveux en présence de son mari.

Celui-ci s'est écrié alors : « Et bien, oui ! je l'ai frappé, mais je ne croyais pas le tuer. »

Après cet aveu, il s'est renfermé dans un mutisme complet.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 janvier. — Julienne Moreau, rue Delattre, cité St-Joseph 29. — Louis Demoor, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 36. — Palmyre Hancq, rue de l'Epeule, maison Benjamin. — Hermance Fontaine, rue de Wasquehal, maison Duverger, 6. —Stéphanie Impens, rue du Luxembourg, cour St-Antoine. — Augustine Boudry, rue d'Alma, fort Frasez, 118. — Zoé Pichon, rue Magenta, 12. — Gustave Overloeld, rue de la Perche, cour Cornille, 4. — Elie Dericaux, rue du Fontenoy, 84.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 janvier. — Catherine Dujardin, 6 mois, rue Bernard, cour Gros, 21. — Georges Debode, 1 mois, rue des Anges, cour Main, 2. — Paul Chaire, 7 mois, rue N° 8, au Pile, cour Leriche, 10. — Henri Castel, 34 ans, raffacheur, Hôtel-Dieu. — Verdonck, présenté sans vie, rue des Longues-Haies prolongée. — Emile Petit, 1 an, rue Solférino, maion Petit.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 janvier. — Philomène Vandaele, Tg. — Louise Deschamps rue de la Folie. — Antoinette Fourmentin, rue de la Latte. — Jean-Baptiste Chaumont, rue du Château.— Marie Verstaeten, rue de Menin. —Clémence Masquilier, rue de Gand. — Louis Carré, rue du Beau Laurier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 janvier. — Adèle Lepers, 30 ans et 4 mois, rue de l'Industrie Victor Delvoye, 3 mois, rue du Haze. — Anna Urlicie, 1 jour, rue de Menin. — Jules Lefebvre, 10 mois, Marlière. — Henri Stoop, 9 mois et 23 jours, Blanc-S au. — Arthur Tiberghien, 4 ans et 10 mois, Issue Thaon. — Henri Leleu, 37 ans et 5 mois, Chemin de la Latte. — Thérèse Tharin, 49 ans, 2 mois et 18 jours, rue du Flocon. — Florizond Lauridan, 82 ans 7 mois, veuf de Marie D'halluin, Hopital civil.

MARIAGES du 19 janvier. — Jules Delberghe, garçon brasseur, 23 ans, et Justine Avet, soigneuse, 22 ans. — Cyrille Delespaul, contremaître, 23 ans, et Philomène Beuscart, journalière, 28 ans. — Constantin Dedeyne, terrasier, 45 ans, et Barbe Naert, épeuleuse, 44 ans.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MOULIN-LOSFELD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léoné MOULIN, membre de la confrérie de Sainte-Anne, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1880, à l'âge de 18 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 21 dudit mois, à 8 heures et demie, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 44.

Belgique

TOURNAI. — Monseigneur Du Roussaux doit être prochainement préconisé et sacré comme évêque. Les informations canoniques sont terminées, les pièces ont été envoyées à Rome, et lundi dernier, Monseigneur a déjà fait, entre les mains de Son Excellence Mgr le Nonce apostolique, à Bruxelles, la profession de foi d'usage.

FAITS DIVERS

— EXÉCUTION DE PRÉVOST.— L'exécution de Prévost, condamné à mort, le 8 décembre dernier, pour l'assassinat de Lenoble et d'Adèle Blondin, a eu lieu hier matin, à sept heures.

Voulant éviter les scènes de désordre qui se sont produites lors de la double exécution de Lebiez et Barré, les sinistres découpeurs de la femme Gillet, M. Caubet, chef de la police municipale, avait augmenté le service d'ordre. Outre la garde à cheval, il y avait trois compagnies de gardes à pied, et trois brigades de gardiens de la paix, sous les ordres de leurs officiers de paix. Deux cent personnes seulement ont pu pénétrer sur la place. A 7 heures moins cinq minutes, les portes de la prison s'ouvrent avec un bruit sourd qui produit une vive émotion sur une partie des assistants, et le misérable paraît. Il marche sans trop de peine, précédé du bourreau. Deux aides sont à ses côtés, mais n'ont pas besoin de le soutenir.

Le vénérable abbé Crozes l'entretient encore : « Allons, du courage, » lui dit-il.

—Je meurs courageusement, répond faiblement Prévost.

Et l'on voit ce grand corps, qui semble décharné, se baisser pour embrasser l'abbé Crozes à deux reprises. La tête de l'assassin n'a plus d'expression, les traits n'ont plus demobilité, les yeux semblent ne plus voir. On lui a jeté un court vêtement sur ses épaules dégarnies pour le couperet ; mais sent-il seulement le froid ? Ce vivant est comme déjà mort.

Sans opposer la moindre résistance, Prévost a encore fait les cinq pas qui le séparaient de la guillottine. La planche a fait bascule, le cou s'est trouvé pris dans la lunette ; un coup sourd s'est fait entendre et la tête est tombée. Le sang a peu jailli. Le corps sans tête a eu un tressaillement formidable ; les aides l'ont saisi par les jambes, qui s'agitaient avec force, et l'ont précipité dans le panier-cercueil placé à côté.

Prévost, avant de quitter la prison, avait recommandé à Deibler de ne pas le manquer. Il avait encore dit à l'abbé Crozes et à ceux qui l'entouraient : « Cette administration que j'ai tant compromise, je lui demande bien pardon ! » Et comme on lui demandait s'il n'avait pas commis d'autres crimes : « Ce sont les deux seules fautes que j'aie commises, » a-t-il répondu en voulant parler de ses deux victimes.

— LES OBSÈQUES D'ADÈLE BLONDIN. — Etrange coïncidence : l'inhumation des restes de l'infortunée Adèle-Marguerite Blondin, la première victime du ministre Prevost, ont lieu le jour même de l'exécution de ce dernier, et c'est au même cimetière que la victime et son assassin vont reposer.

On sait que la famille d'Adèle a réclamé au parquet le crâne qui se trouvait à la cour d'assises, sur la table des pièces à conviction. Aucun obstacle n'a été fait à cette demande bien légitime.

Aujourd'hui, à midi, un corbillard des plus modestes est venu chercher à la Morgue les restes de la victime qui avaient été préalablement placés dans un petit cercueil; aucun magistrat n'assistait à la levée du cercueil, qui s'est faite en présence d'une dizaine de personnes : M. et Mme Touratier, le beau-frère et la sœur de la victime; leurs deux enfants et quelques employés de M. Touratier.

Une couronne d'immortelles, portant cette simple inscription : « Souvenir », avait été placée sur le cercueil.

Le triste convoi s'est rendu de la Morgue à l'église Notre-Dame, et de là, après un service bien court, au cimetière d'Ivry.

Aucun incident ne s'est produit sur le parcours.

— LE GLACIER DE LA LOIRE. — On lit dans le *Courrier de Saumur* :

Nous apprenons que le ministre des Travaux publics, M. Varroy, accompagné de M. Rousseau, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées et directeur de la navigation au ministère, s'est rendu chez le président de la République.

Il a entretenu M. Grévy, du glacier de la Loire, aux dangers terribles que fait courir à la contrée voisine la présence de cette monstrueuse banquise et des mesures que prend son département pour conjurer le désastre. Il serait très-possible que le président de la République se rendît dans quelques jours à Saumur, avec le ministre des Travaux publics.

Le bourg de Villebernier paraît à tous dans une situation critique, et une pensée de tristesse s'empare de Vans, quand on pense que ce village, aujourd'hui si riche et si animé, pourrait être demain une immense ruine, et cette vallée si fertile et si riante, un nouveau lit creusé par le torrent arrêté dans son cours naturel par cette digue formidable de glaces qui, en présence des efforts tentés, semble accuser l'impuissance de l'homme dans la lutte contre les éléments.

La compagnie du 1er régiment du génie attendue à Versailles, est arrivée. Elle est sous les ordres du capitaine Frossard, fils du général de ce nom. Elle s'est mise à l'œuvre en face le Petit Puy, où toute la compagnie est occupée à briser la glace et à préparer des travaux pour faire sauter les glaces par la mine. A cet effet, deux cent kilos de dynamite viennent d'arriver à Saumur. On peut s'attendre à de formidables explosion.

— On écrit d'Ajaccio, 19 janvier.

« Les deux frères Bellacoscia, bandits des plus redoutables, étaient, depuis quelque temps, recherchés activement par la gendarmerie.

» Hier, on signalait leur présence à Pentica et les mesures étaient immédiatement prises pour procéder à leur arrestation. Surpris par les gendarmes, ils se laissaient emmener sans résistance, quand tout à coup une bande d'individus, armés de fusils, accourut à leur secours et commença un feu nourri sur les agents de l'autorité.

« Ceux-ci tinrent bon, mais accablés par le nombre, il ne purent, malgré leurs efforts, parvenir à garder leurs prisonniers qui prirent immédiatement la fuite. Ils saisirent, néanmoins, un des principaux auteurs de cette rébellion, et le maintinrent à grand'peine. C'est un sieur Bartoli, habitant la commune de Pentica. »

— Une dépêche adressée hier de Lyon annonce que les ouvriers de la compagnie du Gaz viennent de se mettre en grève, réclamant une augmentation de salaire.

L'éclairage de la ville n'étant plus assuré, l'autorité administrative a dû prendre les mesures nécessaires pour parer à ce regrettable inconvénient. Deux cents travailleurs militaires ont été mis provisoirement à la disposition des directeurs de l'usine.

Adresses Industrielles & Commerciales

Entreprise de Peinture, Décors et Vitrerie

LÉON BONNAVE-CLIQUET

RUE DU PAYS, ROUBAIX

Système perfectionné pour verandahs et lanterneaux

Henri DENIAU, architecte indusrielle, rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges.— Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux Bouteilles et bouchons.

Mécanicien

Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

VARIÉTÉS

Legrip et Giraudier

Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* d'hier.

Les deux rivaux préparaient leurs engins.

— Vous allez voir... vous allez voir, fredonnait M. Giraudier sur le ton de la plaisanterie.

M. Legrip était déjà à l'œuvre ; il ne répliquait aux railleries de son ami que par des : — Hé! hé! cher voisin; hé! hé!...

Puis, il toussait.

Cette toux parut narquoise à M. Giraudier, et il eut comme le pressentiment de quelque épouvantable malheur.

En effet, la fortune, déesse aveugle, prit un malin plaisir à déjouer les combinaisons savantes du restaurateur enrichi. Vainement mit-il à contribution tout un arsenal d'amorces ; vainement passa-t-il de l'asticot au ver de vase du ver de vase à la mie de pain, de lamie de pain à la mouche artificielle, de la mouche artificielle au grain de blé, du grain du blé à la cerise, de a cerise au caillot sanguinolent. Ces divers essais n'aboutirent qu'à la confusion et à la honte de leur auteur.

— La chance est contre moi, disait le pêcheur malheureux avec des frémissements de rage.

M. Legrip toussait de plus en plus.

— Il n'y a rien aujourd'hui, dit M. Giraudier, qui avait fait du ponant au couchant de l'île plusieurs voyages inutiles pour tomber sur un passage de poissons.

— Si ! si ! il y a quelque chose, répondit M. Legrip, en mettant dans son affirmation toute l'énergie dont il était susceptible.

— Bah !

— Voyez !

M. Legrip exposa auy rayons du soleil un panier ruisselant de goutelettes, et à travers les fentes duquel on distinguait des écailles argentées qui brillaient comme des cuirasses.

Le voisin fit une exclamation de surprise où l'admiration et le dépit entraient pour une bonne part :

— Vous êtes sorcier ! dit-il.

— Non, répartit l'autre avec son laconisme ordinaire.

Une mauvaise humeur carabinée perçai déjà dans les paroles de M. Giraudier. Il se mit à marmoter entre ses dents des phrases qui voulaient être moqueuses et qui ne réussissaient qu'à être grossières dans la plus complète acception du mot.

Bien que toutes ces aménités fussent lancées indirectement, M. Legrip était assez en droit de penser qu'elles l'atteignaient un peu. Heureusement qu'il ne s'occupait ni du tiers ni du quart lorsqu'il était en tête-à-tête avec son divertissement habituel. Il manifesta même si peu de rancune, qu'il proposa la moitié de son avoir à M. Giraudier, qui, revenant bredouille, se fût paré des plumes du paon. On juge que le vaincu repoussa cette proposition comme s'il se fût agi d'une insulte :

— Non, Monsieur, s'écria-t-il, gardez votre butin ! gardez-le !...

Il est trop bien gagné pour le céder aux autres !

Dans les moments critiques, les tragédies de Voltaire revenaient toujours à la mémoire de M. Giraudier :

— Bredouille ! balbutiait-il en serrant les poings de désespoir.

Et il marchait droit devant lui, les yeux secs, mais égarés, pleins d'une fierté triste qui faisait mal à voir. Jamais pareille honte ne lui avait été infligée. Il subissait Waterloo, ne se souvenant plus qu'il avait eu un Austerlitz.

Heureusement que M. Giraudier avait été élevé à l'école de la philosophie, et qu'il avait appris à reculer pour mieux sauter, comme on dit.

Lorsqu'ils se séparèrent :

— A demain ! dit M. Legrip, d'un ton paterne.

— A demain, répéta le restaurateur, avec un rire méphistophélique, qui ne promettait rien de bon.

Mme Giraudier accueillit son mari par une question banale qui, dans la circonstance, fit l'effet d'un coup de fouet sanglant.

— Te voilà ! Eh bien, qu'as-tu pris ?

Le mari se hérissa comme un animal qu'on tourmente avec un bâton :

— Je vous défends, Mme Giraudier, dit-il, de m'interroger sur ma conduite. J'ai fait ce que j'ai voulu, et j'ai pris ce que j'ai cru devoir prendre. Je suis maître absolu de mes actions ; ce n'est pas d'aujourd'hui que je voulais vous en faire la remarque. Vous êtes devenue un peu trop curieuse !

La pauvre femme baissa la tête sous la bourrasque qui l'accablait ; elle était habituée d'ailleurs à ces brusques changements dans le caractère de son époux. Celui-ci était une rose des vents qui sautait aux extrêmités les plus opposées :

— Tu as quitté M. Legrip, demanda Mme Giraudier ?

— Apparemment.

— Il ne t'a pas dit à quelle heure il viendrait demain ?

— Je crois bien qu'il ne viendra pas du tout.

— Ah !

— Il s'est passé des choses... qui m'on fait réfléchir. Je veux le bonheur de mon enfant, moi ; je ne suis pas un mauvais père, moi !

— Personne n'a dit que tu fusses un mauvais père.

— Personne, non ; mais on aurait pu le supposer, en me voyant donner mon fils à mademoiselle Legrip, qui est une jeune fille charmante, à cela près qu'elle n'a pas le sou. Tu as toujours été entichée de ces Legrip, toi ; c'est à croire qu'ils t'ont flattée pour te mettre dans leurs intérêts.

Il était si incontestable que Mme Giraudier n'avait été pour rien dans le mariage projeté, qu'elle eut un mouvement de révolte contre l'injustice des accusations qui pesaient sur elle.

— C'est toi, dit-elle, qui est allé chercher ton célèbre ami ; je ne l'avais jamais tant vu que le jour où tu me l'as présenté pour la première fois. Tu m'as averti même qu'il avait la langue dans sa poche et qu'avec lui je pourrais parler tant que cela me ferait plaisir.

— Sans doute, je t'ai amené M. Legrip ; mais c'est toi qui t'es mis en tête de lui céder notre fils en qualité de gendre.

— Mais non !

— Mais si !

— Non.

— Si.

La dispute aurait pu continuer indéfiniment sur ce ton aigre-doux ; les affirmations et les négations auraient pu se succéder sans trêve. Le mari coupa court aux récriminations de sa femme et aux siennes propres en s'écriant avec dédain :

— Ce Legrip est un abominable orgueilleux.

— En effet, dit Mme Giraudier, il n'est pas si extraordinairement fort qu'on n'ait des occasions de le rappeler à la modestie.

M. Giraudier, enchanté d'entendre dire du mal de son ancien camarade, était rayonnant :

— Je ne sais pas, ajouta-il en manière de conclusion, comment se font les réputations actuelles. Pour moi, je n'ai jamais compris la renommée d'un Delacroix, qui fait des chevaux roses ; d'un Meyerbeer qui met des arquebuses dans ses opéras ; d'un Victor Hugo qui hache ses vers comme on hacherait un plat d'épinards. Il faut avouer que ce siècle a l'admiration facile !

— Là dessus, M. et Mme Giraudier, étant absolument d'accord, se séparèrent avec un sourire gracieux.